Image not found or type unknown

Help responsabilité civile

Par **mic974**, le **17/06/2015** à **19:38**

Bonjour, je vous contacte car ce matin en partant au travail j'ai coupé la route a une voiture et celle ci ces retrouvé dans le fossé. Heureusement il n'y a eu rien a cette famille, mais comme je suis en tort peuvent il se retournée contre moi, enfin leurs assureur, car je n'ait pas arrété au stop et pour m'évité il n'avait pas d'autre moyen que de faire un coup de volant.

SVP de l'aide

Par **CedricC**, le **10/07/2015** à **15:06**

Bonjour

Cela semble relever de votre assurance automobile.
Vous êtes normalement assuré au minimum pour cela.
En remplissant le constat amiable vous avez donné ses coordonnées et l'assurance adverse règlera (ou a déjà réglé) les dommages avec votre assurance.

Prudence.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés